

# > Production de bois et de plants sains

Dans le cas de la FD, si les traitements insecticides sont *un* moyen de réduire les risques de contamination, ils ne garantissent pas pour autant que des pieds de vigne en incubation (visuellement sans symptômes) ne puissent transmettre l'agent pathogène lors des opérations de greffage.

Aussi :

- pour compléter l'action des traitements insecticides,
- pour supprimer l'état de porteur permanent des porte-greffe contaminés,
- pour suppléer à l'absence de traitements chimiques contre les phytoplasmes,
- pour répondre à certaines des dispositions de l'arrêté du 9 juillet 2003.

Le trempage à l'eau chaude des bois et plants apparaît comme un traitement complémentaire indispensable pour limiter la propagation de la FD et du BN par le matériel végétal en garantissant son état sanitaire vis-à-vis de ces jaunisses.

Ce traitement a également une action sur les maladies bactériennes : broussin (*Agrobacterium vitis*) et nécrose bactérienne (*Xylophilus ampelinus*). Il permet de détruire certains parasites racinaires : champignons du sol (*Phytophthora*).

L'objectif est l'élimination de tout phytoplasme dans les bois ou les plants traités, sans altération du développement végétatif.

**Le traitement curatif, réglementairement défini, consiste à immerger le matériel végétal dans de l'eau maintenue à une température de 50°C pendant 45 minutes (schéma 6).**

## Plage de traitement efficace pour guérir les bois de la FD

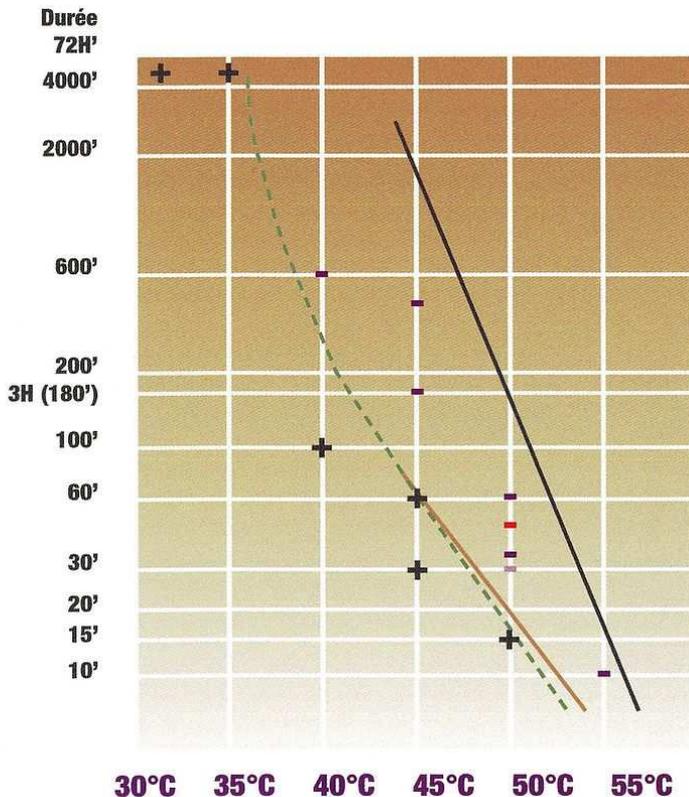
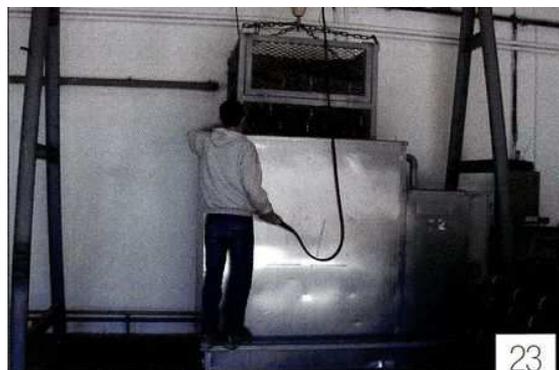


Schéma 6

- + Traitement insuffisant contre la Flavescence dorée
- Traitement totalement efficace contre la Flavescence dorée
- Conditions du traitement curatif
- Conditions du traitement de sécurité
- Guérison de la Flavescence dorée
- Guérison de la maladie de Pierce selon Goheen et al 1973
- Mortalité de la vigne selon Goheen et al, 1973

Appareil de traitement à l'eau chaude en fonctionnement (Cliché ENTAV)



Hors du contexte réglementaire et si les exigences techniques le précisent, la durée de ce traitement peut être ramenée à 30 minutes à condition que la température de 50°C soit effective et homogène dans le bac pendant la totalité du traitement.

Pour que l'efficacité du traitement soit assurée et l'intégrité du matériel préservée, trois séries de conditions doivent impérativement être respectées.

## 1 Qualité du matériel végétal mis en œuvre

Les bois et les plants traités doivent :

- Présenter un état de réserve le meilleur possible (très bon aoûtement des boutures ou des plants, vignes mères de greffons ou de porte-greffe non surchargées).
- Avoir été conservés dans les meilleures conditions de température et d'hygrométrie après récolte ou arrachage; n'avoir subi aucune dessiccation. ou perte de réserves.

La conservation en chambre frigorifique à une température inférieure à 5°C et avec une hygrométrie élevée est fortement recommandée.

Tout matériel végétal ne présentant pas un niveau de réserves suffisant et un bon état de fraîcheur risque d'être altéré par le traitement.

## 2 Fiabilité d'un appareil de traitement adapté et parfaitement fidèle

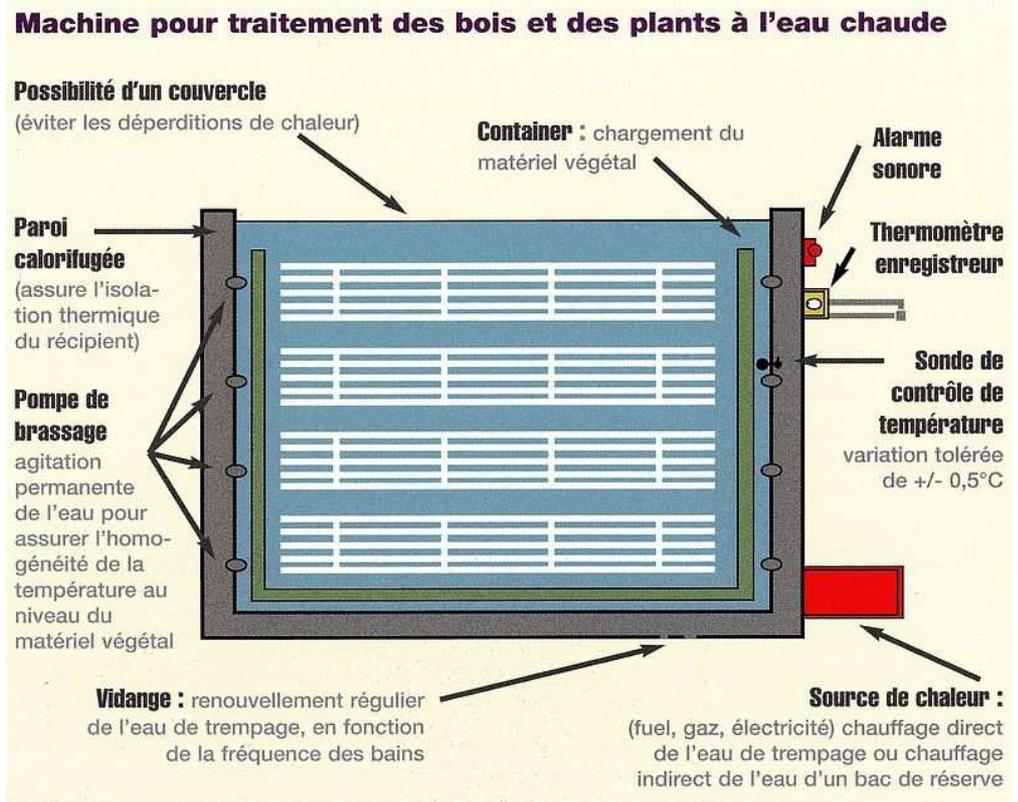


Schéma 7

## 3 Respect d'un ordre défini d'opérations

le trempage a l'effet d'un choc thermique qui est susceptible de modifier l'état physiologique du matériel traité. (levée de dormance, amorce de perte de réserves, etc).

Pour éviter une mauvaise reprise au greffage ou à la plantation, il convient de respecter un certain ordre d'opérations et quelques recommandations :

- Réaliser le traitement pendant la période de conservation en chambre froide, peu de temps avant le greffage (pour les boutures) ou la plantation (pour les g fés-soudés). Un trempage trop précoce ou trop tardif est fortement déconseillé.
- Préparer « thermiquement » le matériel en le sortant de chambre froide pour le mettre à température ambiante douze heures avant le traitement et faire revenir le matériel à température ambiante (éviter un jet d'eau froide) pendant une journée avant de le remettre en chambre froide. Ensuite, la conservation se fera en atmosphère humide mais aérée (utilisation de sacs micro-perforés, sans tourbe).
- Pour les bois, traiter des boutures non débitées et pour les plants, laver les racines et traiter avant de paraffiner
- Ne pas faire de traitement fongicide en même temps le trempage à l'eau chaude, Si nécessaire, faire un traitement fongicide après le trempage à l'eau chaude.
- Dans le cas de transport du matériel traité, utiliser un conditionnement aéré tout en maintenant une bonne hydratation» Par température élevée (risque de fermentation ou de dessiccation), il est recommandé d'utiliser des conteneurs frigorifiques.

Le non-respect de ces précautions d'utilisation peut entraîner des pertes de matériel même si le traitement proprement dit est bien maîtrisé.